

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 233 | Date 2-8 December

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 3 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une base de données détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

PRIVATION ARBITRAIRE DE LA VIE

3 décembre : Cemal Altıparmakoglu, un enseignant d'école primaire de 48 ans licencié lors des mesures de répression prises par la Turquie après 2016 en raison de liens présumés avec le mouvement Gülen, est décédé le 29 novembre après une libération tardive de la prison malgré un état de santé grave et un rapport d'invalidité de 67 %.

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

3 décembre : La police arrête 84 personnes lors d'une déclaration à la presse dans le quartier Beyoğlu d'Istanbul, place Şişhane, pour protester contre les opérations militaires et les affrontements dans le nord de la Syrie.

4 décembre : Le bureau du gouverneur d'Urfa annonce une interdiction de deux jours sur les rassemblements, les marches, les déclarations de presse, les grèves de la faim, les sit-in, les rassemblements, la distribution de tracts et les activités similaires, ainsi que la restriction de l'entrée des personnes jugées susceptibles de participer à de tels événements, en vigueur du 4 au 6 décembre 2024.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

4 décembre : Cenap Ekinci, membre de la faculté de médecine de l'université de Dicle et ancien candidat du parti DEVA à la municipalité métropolitaine de Diyarbakır, a été arrêté pour diffusion de propagande terroriste par le biais de messages sur les médias sociaux concernant les récents développements en Syrie.

5 décembre : La journaliste turque Yüstra Batihan est poursuivie en vertu de la loi controversée sur la désinformation pour avoir dénoncé les défaillances présumées du gouvernement lors des tremblements de terre de février 2023 ; une deuxième audience est prévue en janvier 2025.

6 décembre : La journaliste turque Ayşenur Arslan, vétéran de l'audiovisuel et ancienne présentatrice de la chaîne pro-opposition Halk TV, risque jusqu'à sept ans et demi de prison pour avoir prétendument diffusé de la propagande en faveur du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK),

interdit, dans des commentaires faits lors d'une émission télévisée.

INDÉPENDANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT

3 décembre : La Cour européenne des droits de l'homme a statué que la Turquie a violé le droit à un procès équitable de huit juges et procureurs en ne fournissant pas de garanties procédurales suffisantes lors de leurs transferts involontaires entre 2014 et 2015.

3 décembre : La Cour européenne des droits de l'homme a statué que la Turquie avait violé les droits de 379 personnes détenues après la tentative de coup d'État de 2016 en raison de l'insuffisance des motifs de leur détention provisoire.

3 décembre : Des demandes de levée de l'immunité du député du CHP Aydın Hüseyin Yıldız, du député du parti DEM Mardin Kamuran Tanhan, du député du parti İYİ Antep Mehmet Mustafa Gürban, et du député indépendant d'Istanbul Cemal Enginyurt ont été soumises au Parlement turc.

5 décembre : Kemal Kılıçdaroğlu, ancien dirigeant du Parti républicain du peuple (CHP), principal parti d'opposition en Turquie, fait face à de nouvelles accusations criminelles qui pourraient entraîner jusqu'à 65 ans de prison dans 18 cas, à la suite de la perte de son immunité parlementaire après n'avoir pas cherché à se faire réélire.

MINORITÉ KURDE

3 décembre : A Tunceli, la police a arrêté cinq personnes, dont le membre du conseil municipal Yoldaş Toka, lors de descentes à domicile visant les participants aux manifestations contre la nomination des administrateurs des municipalités locales.

3 décembre : Un tribunal turc a émis un mandat d'arrêt contre la journaliste Ayşe Kara, résidant actuellement en Allemagne, pour appartenance à une organisation terroriste armée. Elle ne s'est pas présentée à la troisième audience de son nouveau procès, suite à l'annulation de son acquittement en 2021.

4 décembre : Abdullah Zeydan, le maire pro-kurde de Van, risque d'être démis de ses fonctions après que la Cour

suprême d'appel de Turquie a annulé un arrêt de 2023 qui avait rétabli son éligibilité, en invoquant des motifs juridiques insuffisants et une période d'attente de trois ans après sa sortie de prison.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

4 décembre : Des militants détenus lors d'une manifestation contre les liens commerciaux de la Turquie avec Israël ont fait état de mauvais traitements de la part de la police, y compris le refus de droits fondamentaux tels que l'accès aux toilettes et la possibilité de faire des prières.

5 décembre : Une campagne sur les médias sociaux exhorte les autorités turques à libérer Mehmet Gürler, un officier militaire purgé atteint d'une sclérose en plaques avancée, dont la détérioration de l'état de santé met en lumière les préoccupations concernant le traitement des prisonniers malades en Turquie.

6 décembre : Trois policiers et un médecin accusés d'avoir participé à la torture d'un ancien enseignant en garde à vue sont maintenant jugés à Antalya, le premier procès de ce type concernant des actes de torture présumés suite à une tentative de coup d'État en juillet 2016.

DROITS DES FEMMES

3 décembre : Un rapport d'ONU Femmes Turquie révèle que 35,8 % des femmes handicapées en Turquie ont été victimes d'abus, dont près de 90 % de violences psychologiques, ce qui met en évidence les obstacles systémiques à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé.